

Séance Conseil communal du 18 mars 2025

Il est 20h15 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 27 conseillers/ères
 La Municipalité
 M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : M. Nicolas Gerber
 Mme Vanessa Holt
 Mme Marianne Moratti
 Mme Morganne Moratti
 M. David Rossier
 M. Beat Wampfler
 M. Bernard Yersin

Absent : M. Jean-Pierre Urweider

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est le suivant :

1.	Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2024
2.	Communications du bureau
3.	Communications de la Municipalité
4.	Préavis N° 01/2025 - Demande de crédit pour une participation financière à la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut
5.	Préavis N° 02/2025 - Demande de crédit pour le remplacement du chauffage au chalet de l'Arbalète
6.	Préavis N° 03/2025 - Demande de crédit pour le remplacement du chauffage au chalet Le Foyer
7.	Préavis N° 04/2025 - Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la ruelle de la gare
8.	Préavis N° 05/2025 - Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable au Crêt
9.	Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté. Il sera suivi comme présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2024

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Remerciements sont adressés à la Municipalité pour l'organisation de la Saint-Antoine et le beau panier garni gagné par M. le Président.

Le Président apprécierait que le Conseil soit avisé des projets de la Commune avant que ceux-ci soient mentionnés dans la presse. Il remercie néanmoins la Municipalité pour ses efforts de communication et sa transparence.

Le Président rappelle qu'il est bienvenu que les rapports soient transmis au bureau avant le pré-conseil.

Il passe la parole à M. Gilles Chatelain qui remet sa démission suite à son déménagement sur la Commune de Rossinière. M. le Président le remercie pour ses qualités et ses compétences mises au service du Conseil. A noter qu'un nouveau 2^e vice-président devra être élu en juin prochain.

En prévision des élections communales de 2026, la structure du Conseil peut être modifiée en avisant l'Etat avant le 30 juin prochain. Le bureau préconise le statu quo. Les membres du Conseil sont invités à faire part de leur éventuel souhait de modification.

La nouvelle loi sur les Communes a été étudiée par M. le Président. Selon lui, pas de changements majeurs à relever. Il invite toutefois les Conseillers à consulter les modifications prévues.

Une étude sur le tourisme durable a été effectuée. Rougemont a été utilisée pour alimenter l'étude. Mme Olga Stowell est présente pour toute question. Remerciements lui sont adressés.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Présente le projet de centre culturel initié par la société Millenium, incluant une salle de concerts, un hôtel et un musée. Il n'a pas pu en parler lors du précédent Conseil, la Municipalité n'ayant pas encore rencontré le Conseil d'Etat à ce moment-là. Il était nécessaire de trouver un terrain suffisamment proche du centre mais ne péjorant pas le besoin en logements de la Commune. Le choix s'est ainsi porté sur la parcelle au sud de la route de contournement. En septembre dernier, un accord de principe a été négocié avec les différents propriétaires concernés. Au vu de l'ampleur du projet, l'intérêt du Canton était obligatoire. Une rencontre a eu lieu en décembre dernier. Le retour a été positif. Une étude hydrogéologique sera effectuée au courant du printemps. Elle permettra de définir l'ampleur du volume qui pourrait être construit. Des discussions avec la Commune de Saanen ont lieu afin d'étudier les deux projets actuels (Gstaad et Rougemont) en toute transparence. Les deux Communes sont sur la même longueur d'ondes. La notion de planification régionale est mise en avant par les deux Communes. La Commune doit revoir sa planification. Une étude de vision stratégique avec la commission d'urbanisme est en cours. La Municipalité souhaite présenter le projet par un plan d'affectation communal soutenu par le Canton. Si le calendrier initial est respecté, un préavis pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation sera présenté au prochain Conseil. Le Canton s'interroge sur la pérennité de ce projet. Une Fondation devra être créée. La Municipalité avance étape par étape.

Mme Michèle Genillard
N'a pas de communications

Mme Annie Schwitzguebel

Informe de la démission au 30 avril 2025 de M. Frédéric Blum de son poste de directeur et garde forestier du Groupement Forestier du Pays d'Enhaut. Elle le remercie sincèrement pour son engagement et ses compétences. Son départ est vivement regretté toutefois tout à fait compréhensible au vu de la belle opportunité qui lui a été offerte.

Deux postulations ont été reçues pour le poste de garde forestier. La nomination du directeur sera effectuée à l'interne.

Par le biais de PERET, le Service cantonal de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) a accordé une aide à fonds perdus pour les travaux effectués à l'Hôtel de Commune. Elle se monte à CHF 45'600.-, soit 20% du préavis approuvé.

M. André Reichenbach

La Communauté des intérêts touristiques des Alpes Vaudoises (CITAV) a présenté un programme de développement dans les Alpes Vaudoises proposé par les Hautes Ecoles Spécialisées du Valais, dans le cadre de l'étude sur la gouvernance des Alpes Vaudoises. PERET et les Municipalités du Pays d'Enhaut ont pris connaissance de ce programme et ont décidé de ne pas y adhérer. Il n'apportait pas de plus-value pour le Pays d'Enhaut. Les Municipalités et PERET ont ainsi décidé de démissionner de la CITAV avec effet immédiat.

M. Thierry Gerber

Le réservoir de la Forcla est terminé au niveau du bâtiment. Il manque la fouille côté Saanen pour être branché sur l'eau potable ainsi que divers travaux de chape, d'étanchéité, de peinture et de carrelage des locaux techniques. Le tout devrait être terminé fin mai.

M. Stéphane Von Siebenthal

Les autorisations ont été reçues pour les dégâts de la Route des Fenils. Les travaux seront effectués dès que le printemps sera installé et que l'accès à la route sera possible. Les autres travaux prévus liés aux dangers naturels démarreront dès que les autorisations auront été reçues.

Mme Cindy Morier

Un dossier a été déposé à l'OFT par le MOB dans le cadre d'une procédure simplifiée (sans mise à l'enquête publique), en lien avec des travaux qui auraient initialement dû être réalisés lors de la rénovation des quais. Ce changement de plan est dû au rachat du bâtiment de la gare par un nouveau propriétaire qui souhaite en disposer rapidement.

La Municipalité a fait opposition pour la création d'un local technique. Il est prévu que le bâtiment soit construit à l'ouest de l'édicule public. La Municipalité a demandé une unité de style pour cette construction avec celle de l'édicule public et le respect du règlement communal des constructions.

Le MOB a transmis cette requête au Canton et à l'Office fédéral de la culture. Ces derniers se sont opposés au concept architectural souhaité. Une séance a eu lieu mais n'a pas permis de conciliation, la partie adverse insistant sur le fait qu'un bâtiment technique doit garder l'aspect d'un bâtiment technique, soit un bloc en béton. La Commune suit l'affaire.

4. Préavis N° 01/2025 Demande de crédit pour une participation financière à la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut
--

Le rapport favorable est lu par M. Cédric Morier.

Le Président ouvre la discussion.

M. Van der Heyden trouve le préavis très ouvert et très peu précis dans sa description. Mme Genillard comprend la remarque et relève qu'il n'y a pas de descriptif précis pour l'instant comme un concours d'architecture devra être mis sur pied. De plus, une incertitude plane, le temps que le décret du Canton soit validé.

M. Chatelain souhaite relever l'importance de trouver la somme de CHF 4 millions jusqu'au 30 juin 2025. Il se demande s'il serait pertinent d'amender le présent préavis en ajoutant une somme complémentaire dans le cas où il manquerait quelques centaines de milliers de francs à l'échéance. Il pense à CHF 200'000.- pour la Commune de Rougemont.

Mme Genillard ne peut qu'approuver la remarque de M. Chatelain mais trouve quelque peu ambitieux d'amender le préavis maintenant. Si les fonds n'étaient pas trouvés à la date butoir, un préavis complémentaire pourrait être présenté lors du Conseil de juin. En outre la validation du décret cantonal est un point essentiel pour la pérennité du projet.

M. le Président précise que l'amendement doit être déposé par écrit. Il pourrait être traité ce soir ou lors du prochain Conseil en juin. Etant démissionnaire, M. Gilles Chatelain souhaite déposer l'amendement ce soir.

M. Jean-Albert Lenoir rappelle que le 1^{er} préavis pour l'hôpital, lié au bloc opératoire, avait été refusé. Le 2^e préavis relatif à l'héliport avait été accepté. Où les fonds ont-ils donc été dépensés ? Mme Genillard mentionne que les fonds n'ont pas été utilisés et seraient cumulés avec le préavis présenté ce soir. Il n'y avait pas de préavis pour le bloc opératoire.

Revenant sur la proposition de M. Chatelain, M. Matthias Moratti se demande si la motivation à trouver des fonds serait moindre, sachant qu'en cas de fonds insuffisants, les Communes combleraient le manque. Mme Genillard remercie pour cette remarque pertinente. Effectivement, si des sources différentes sont prêtes à soutenir le projet, il gagne en confiance.

M. le Syndic trouve le geste des Communes participantes très positif et pense que l'engagement financier est déjà important.

M. Chatelain retire son amendement. Il encourage la Municipalité à présenter un préavis complémentaire en juin si nécessaire.

M. Saugy demande des précisions sur les montants votés. Il s'agit d'une rallonge de CHF 310'000.- ajoutée aux CHF 120'000.- déjà votés précédemment pour l'héliport, précise Mme Genillard.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **Autoriser la Municipalité à participer financièrement à la reconstruction d'un**
hôpital au Pays-d'Enhaut
Est accepté à l'unanimité

- **Octroyer à cet effet un crédit de CHF 310'000.00**

Est accepté à l'unanimité

- **Financer ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**

Est accepté à l'unanimité

Mme Genillard remercie le Conseil pour sa prise de position importante pour l'avenir du domaine de la santé dans notre région. Elle espère vivement que le projet verra le jour.

5. Préavis N° 02/2025

Demande de crédit pour le remplacement du chauffage au chalet de l'Arbalète

Le rapport est lu par M. Andrea Matti.

Le Président ouvre la discussion.

M. Reihle se demande à quoi correspondent les CHF 5'000.- du poste énergie solaire. Il s'agit de résistances installées sur le chauffe-eau et l'accumulateur dans le but de chauffer l'eau pour l'été, répond Mme Schwitzguebel.

M. Cédric Morier souhaite savoir si d'autres dépenses sont à prévoir pour le chalet de l'Arbalète. Il n'y a pas d'autres dépenses prévues si ce n'est éventuellement une isolation entre le sous-sol et le rez pour couper les ponts de froid, répond Mme Schwitzguebel. A noter qu'à l'addition des différents préavis, le total n'est pas supérieur au montant prévu dans le plan d'investissement.

A la question de M. Pascal Oesch, Mme Schwitzguebel informe que le bâtiment a été construit en 2007. M. Oesch espère que les prochaines constructions seront de meilleure qualité. Mme Schwitzguebel fait de son mieux avec la situation actuelle.

Mme Nussbaumer demande si d'autres système de chauffage ont été étudiés. Mme Schwitzguebel répond que la pompe à chaleur a été étudiée mais que le retour sur investissement est beaucoup plus long. Les nouvelles générations de chaudière à pellets demandent nettement moins d'entretien que les anciennes.

Les panneaux solaires sont-ils déjà posés ? demande M. Poulie. Il serait intéressant de réfléchir à l'installation de panneaux solaires mixtes permettant la production d'eau chaude et d'électricité. Mme Schwitzguebel rappelle que le préavis a déjà voté. Elle ne reviendra pas devant le Conseil avec un autre préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement du chauffage du chalet de l'Arbalète.**

Est accepté par 24 oui, 1 non et 1 abstention

- **Octroyer à cet effet un crédit de CHF 63'000.—.**

Est accepté par 24 oui, 1 non et 1 abstention

- **Financer ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**
Est accepté par 24 oui, 1 non et 1 abstention

Mme Schwitzguebel remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis.

6. Préavis N° 03/2025 Demande de crédit pour le remplacement du chauffage au chalet Le Foyer

Le rapport est lu par M. Andrea Matti.

Le Président ouvre la discussion.

M. Cédric Morier pense qu'il serait bien que les conseillers connaissent la valeur au bilan des biens immobiliers avant et après préavis. Mme Schwitzguebel retient la remarque et en fera part au boursier.

M. Saugy demande quelle entreprise procédera aux travaux. Il s'agit de Schwitzguébel Team SA, répond Mme Schwitzguebel.

En complément à la remarque de Mme Nussbaumer, Mme Schwitzguebel souhaite informer que le PNR étudie la possibilité de fabriquer des pellets avec du bois local par le biais d'une machine mobile. Le prix du pellet pourrait ainsi être maîtrisé. Il s'agit toutefois uniquement d'un projet pour l'instant.

Au vu de la mention de l'entreprise adjudicataire, M. le Président souhaite la récusation de Mme Rachel Schwitzguébel. Cette dernière quitte l'assemblée et le Président l'en remercie.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement du chauffage du chalet le Foyer.**

Est accepté par 24 oui et 1 abstention

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 78'000.—.**

Est accepté par 24 oui et 1 abstention

- **De financer ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**

Est accepté par 24 oui et 1 abstention

Mme Rachel Schwitzguébel rejoint l'assemblée.

Remerciements au Conseil sont adressés par Mme Annie Schwitzguebel.

7. Préavis N° 04/2025 Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la ruelle de la gare

Le rapport est lu par Mme Rachel Schwitzguébel pour la Commission routes et infrastructures.

Le Président ouvre la discussion.

M. Cédric Morier souhaite des précisions sur les subventions à recevoir et les montants à financer et à amortir réellement. Réponse lui est donnée par Mme Genillard. Le montant à amortir n'est pas connu précisément. En complément, M. Von Siebenthal explique que la Commune paie les factures et clôture le dossier. Ce n'est qu'ensuite qu'elle connaît le montant précis des subventions et ainsi le montant restant à amortir. M. Cédric Morier pense qu'une meilleure transparence pourrait être possible. La Municipalité étudiera ce point.

Mme Annie Blum aimerait que le pourcentage des subventions soit précisé dans les préavis.

M. Reihle fait remarquer que le montant des subventions est précisé dans le préavis. M. Von Siebenthal répond qu'il s'agit d'estimations.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable à la ruelle de la gare.**

Est accepté à l'unanimité

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 212'500.00.**

Est accepté à l'unanimité

- **De financer ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**

Est accepté par 25 oui et 1 non

M. Gerber remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis et ses collègues pour les précisions communiquées.

8. Préavis N° 05/2025 Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable au Crêt
--

Le rapport est lu par Mme Rachel Schwitzguébel pour la Commission routes et infrastructures.

Le Président ouvre la discussion.

Contrairement au rapport de la commission, M. Gerber souhaite préciser que la conduite date des années 1936 – 1937.

M. Moratti souhaite savoir si les conduites seront cadastrées par la suite. Ceci est très utilisé pour d'éventuels travaux ultérieurs de fouille. M. Gerber informe que ce n'est pas encore le cas mais que la réflexion est à l'étude.

M. Nicolas Blatti fait remarquer qu'un préavis a été voté il y a longtemps pour un cadastre numérique (Municipal Yersin). M. Gerber prend note et effectuera des recherches.

M. Lenoir fait référence à la route qui est certainement une route des améliorations foncières (AF) de M. Oesch vers la grange du fond. Des servitudes de passage existent certainement. Les frais de réfection de la route seraient ainsi à partager entre les propriétaires et les usagers au bénéfice de servitudes. M. Von Siebenthal informe que l'étude a pour l'instant été effectuée sur la route traversée par les canalisations. En cas d'intérêt par les routes voisines, des clés de répartition seront effectuées.

M. Roger Yersin souhaite savoir si la route amenant au Né sera goudronnée ou restera gravillonnée après les travaux. Une partie de la route est privée. Ce sera aux propriétaires à étudier le revêtement. La Commune est au bénéfice d'une servitude pour la conduite uniquement.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de la conduite d'eau potable au Crêt ainsi que la réfection du chemin du Crêt**
Est accepté à l'unanimité

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 444'100.00**
Est accepté à l'unanimité

- **De financer ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**
Est accepté par 25 oui et 1 non

M. Gerber remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis.

9. Divers et propositions individuelles

M. Colin Rayroud

Regrette le manque d'informations au sujet du projet Millenium. Il s'étonne de la possibilité de réalisation de ce projet au vu de la difficulté pour les locaux de construire ou rénover leurs biens. D'autre part, il est regrettable que ce terrain agricole disparaisse. Les entreprises locales pourront-elles vraiment gérer un si gros projet ? Des salariés s'intéresseront-ils vraiment à ce projet ? D'autres projets de la Commune qui semblent plus raisonnables, comme le chauffage à distance, ont été abandonnés... Il souhaite mentionner sa réticence à ce projet.

M. le Syndic confirme qu'une surface agricole serait dézonée. L'intérêt publique, touristique et culturel permettrait ceci. Des activités ont déjà eu lieu sur cette zone par le passé. Il manque encore passablement de détails pour prendre position sur ce projet.

En complément aux dires de M. Rayroud, Mme Annie Schwitzguebel souhaite préciser que le chauffage à distance intéressait peu d'habitants. C'est pour cela que le projet n'a pas continué.

M. David Reihle

Dans le cadre du projet Millenium, se demande si des négociations pour les infrastructures locales, comme la STEP, pourraient être engagées. Oui, répond M. le Syndic. Des réflexions sur le passage sous voie de la gare ont par exemple déjà été soulevées.

M. Roger Yersin

S'inquiète de l'impact global du projet Millenium. Il revient également sur le manque d'égalité de traitement entre les locaux souhaitant construire et un tel projet. M. le Syndic comprend la peur liée à de tels projets mais rappelle la diminution de la population qu'il faut gérer. Un tel projet pourrait être un moteur pour développer la région et augmenter la population.

M. Gilles Chatelain

S'inquiète sur l'utilisation de la salle du projet Millenium, peut-être seulement quelques semaines par an, comme de nombreux appartements. M. le Syndic revient effectivement sur la pérennité du projet. Le fait qu'il y ait également un musée peut faire la différence. La collection Eugène Boudin semble attirer beaucoup de visiteurs.

Mme Rachel Schwitzguébel

Toujours dans le cadre du projet Millenium, souhaite rappeler que la classe sociale supérieure fait vivre Rougemont.

M. David Reihle

Appuie les dires de Mme Rachel Schwitzguébel,

M. Jan Poulie

Trouve le projet Millenium positif. Il relève l'importante participation aux concerts du Menuhin Festival. La pression est mise pour que le projet se fasse à Gstaad.

M. Ludo Van der Heyden

Relève l'attrait de l'impressionniste Boudin, qui serait exposé dans le musée du projet millenium. Il pourrait vraiment amener beaucoup de monde dans la région. En complément, M. Reichenbach rappelle qu'un musée est ouvert toute l'année.

M. Gilles Chatelain

Trouve la maquette quelque peu mensongère. Il y manque l'aire d'atterrissage des parapentes.

M. Jean-Albert Lenoir

Se réfère aux parcomètres installés à Château-d'Oex. Une réglementation devrait être étudiée pour le parking de la gare. M. le Syndic répond que la réflexion est en cours.

M. Cédric Morier

Revient sur la remarque de M. Guy Saugy faite lors du pré-conseil. Il aimerait que les conseillers soient informés de l'utilisation du plafond d'endettement. Mme Genillard prend note et rassure les conseillers, le plafond d'endettement n'est pas atteint.

M. Gilles Chatelain

Se réfère à l’affiche située dans le bâtiment communal liée aux nuisances sonores des feux d’artifices pour les animaux.

Il se demande si la Municipalité pourrait réfléchir à un règlement limitant les nuisances sonores lors des festivités de privés notamment, pour le bien-être des animaux sauvages et de compagnie.

M. Reichenbach informe que les privés organisant des feux d’artifice doivent obtenir une autorisation de la Municipalité.

Pour le feu d’artifice de la Commune, PERET étudie une autre variante.

Mme Cindy Morier

Revient sur la remarque de M. le Président sur la taille des plans remis pour l’étude des préavis. Elle souhaite préciser que tous les plans sont disponibles sur le site internet, sur lequel ils peuvent être aisément agrandis.

La parole n’étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 22h25.

Rougemont, le 18 mars 2025

Le Président du Conseil

La secrétaire du Conseil

Christophe Barbey

Nathalie Testa